



Canadian Tenpin Federation, Inc.
Fédération Canadienne des Dix Quilles, Inc.



Attribution de Bourses D'Études

Entente A.B.É. (S.A.F.E.)

La présente entente est conclue par et entre

(Adresse, ville, province, code postal, numéro de téléphone)

et la

Fédération Canadienne des Dix Quilles ("FCDQ")

Le soussigné choisit de participer au programme d'Attribution de Bourses d'Études de la FCDQ et a soumis à la FCDQ la liste des fonds concernés sur le formulaire de transfert de l'ABÉ. La FCDQ reconnaît avoir reçu ces fonds et accepte d'administrer et de suivre la procédure de l'ABÉ stipulée par la FCDQ et selon le manuel qui est amendé régulièrement.

Le soussigné peut, à tout moment, transférer des fonds additionnels de bourses d'études à la FCDQ et la FCDQ, à sa discrétion, pourrait accepter et administrer ces fonds si toutes les exigences du programme ABÉ sont rencontrées.

La FCDQ se réserve le droit d'arrêter le programme ABÉ en tout temps et dans ce cas, la FCDQ retournera tous les fonds qui n'ont pas été distribués au soussigné ou si le soussigné est inexistant ou non éligible pour la dite distribution selon le jugement de la FCDQ, d'autres dispositions seront prises afin d'assurer que les fonds qui demeurent en sa possession soient utilisés pour les fins prévues, les bourses d'études.

Le soussigné est le seul responsable de ses actions ou omissions et ceux de ses employés, membres, administrateurs, directeurs, agents et représentants. La FCDQ n'assume ou accepte aucune responsabilité pour la vérification de représentations, de renseignements fournis à la FCDQ par l'organisme qui transfère les fonds ou pour des événements se produisant avant la réception des fonds.

Le soussigné reconnaît que la seule obligation de la FCDQ dans cette entente est d'administrer et de se conformer à la procédure de l'ABÉ et au manuel de référence qui est amendé de temps à autre.

Le soussigné accepte le fait que la FCDQ n'ait pas de tâche d'enquête et de ce fait n'aura aucune responsabilité ou obligation en ce qui a trait aux renseignements fournis ou des actions ou omissions de tout récipiendaire ou gardien des fonds transférés précédant leur réception par la FCDQ. Également, la FCDQ n'aura aucune responsabilité ou obligation en ce qui a trait aux actions ou omissions de ou ayant un lien avec l'organisme ou avec l'organisation d'un tournoi, ligue ou autre événement pour lequel ou en rapport dans lequel des bourses d'études seront attribuées.

Le soussigné accepte de tenir la FCDQ à couvert et d'exonérer la FCDQ de toutes les réclamations, de motifs de cause, dommages, de pertes, de jugements, coûts et déboursés (incluant les frais d'avocats) provoquer par ou en rapport avec toutes actions ou omissions en liaison avec les activités réalisées par le soussigné pour lesquelles le soussigné a obtenu des fonds ou dans la manipulation ou la comptabilité des fonds obtenus.

La présente entente constitue l'entente intégrale des parties conformément aux lois du Canada et de la province de l'Alberta.

EN FOI DE QUOI, le soussigné et la FCDQ ont signé et daté le présent accord.

Date

Signature de l'administrateur de l'organisme

Nom (veuillez écrire en caractères d'imprimerie)

FÉDÉRATION CANADIENNE DES DIX QUILLES, INC.

Par: _____
Directrice exécutive